

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

UVAM TRIBUNE

Campus Energypolis
Une bulle
d'innovation

Votations fédérales du 29 novembre 2020

2 fois NON!

Cuisines collectives

**Produits, mais aussi
artisans locaux!**

Brique en terre cuite, de production Suisse, sélectionnée par nos experts



Des matériaux de construction
de qualité, choisis avec soin
pour vos projets.



Sommaire

Votations fédérales du 29 novembre 2020

Initiative «Entreprises responsables» :	
Objectif légitime,	
instruments problématiques	4-5
NON à une interdiction du financement	
des producteurs de matériel de guerre	6-7
UVAM	
L'UVAM s'est réunie à Berne	8-9
Politique	
En plus des produits locaux, le Conseil	
d'Etat va exiger de travailler avec	
des artisans et commerces locaux	11
L'interview	
Roberto Schmidt: « Il faut redonner le	
goût de l'audace à nos entreprises »	12-13
Reportages	
Une bulle d'innovation dans un écrin	
de lumière	16-19
La plus grande rentrée de l'histoire	22-23
Restaurant «Le Bourgeois» :	
Une nouvelle salle de banquet	26-27
Membres	
Pour une mobilité innovante,	
responsable et durable	29
Le conseil PME	
Fondation de la société anonyme:	
Règles et processus	32-33
Informations	
ARVr: Une région au service de	
ses communes	35
Fiscalité	
Coronavirus et politique fiscale	36-37



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais - KMU Wallis

Entreprises responsables

Les PME aussi



Philippe Nantermod

PRÉSIDENT UVAM ET CONSEILLER NATIONAL

Personne ne conteste la préoccupation centrale de l'initiative «entreprises responsables» selon laquelle les entreprises suisses doivent respecter les droits humains et environnementaux dans leurs activités à l'étranger. Toutefois, le Parlement rejette ce texte, qu'il juge économiquement risqué et quasi impraticable pour les PME commerçant à l'étranger. Il lui oppose donc un contre-projet, qui fera de la Suisse un des pays les plus avancés en matière de responsabilité des entreprises, mais sans les risques de l'initiative.

L'initiative exige deux choses: d'abord, les sociétés devraient examiner toute leur chaîne d'approvisionnement; c'est le devoir de «diligence raisonnable». L'autre instrument de l'initiative est beaucoup plus problématique. L'entreprise suisse peut être tenue pour responsable sur le plan civil des problèmes qui se produisent dans sa chaîne d'approvisionnement à l'étranger parmi les sociétés sur lesquelles elle exerce un «pouvoir économique». Ainsi, avec l'initiative, une entreprise suisse serait responsable d'actes qu'elle n'a ni commis ni encouragés. L'initiative contient certes une clause libératoire, mais il s'agit plutôt d'un renversement du fardeau de la preuve: la société ne pourrait en effet se libérer d'une plainte qu'en démontrant que rien ne lui avait échappé dans l'analyse de ses relations économiques. Aucun pays ne connaît ce mécanisme. Mais l'initiative est problématique sous bien d'autres aspects et entre autres son inspiration néo-colonialiste, qui considère que la justice suisse doit se substituer aux autorités locales pour corriger des problèmes dans des pays en développement. Il s'agit clairement d'ingérence.

Un contre-projet exigeant

La réponse du Parlement à l'initiative est substantielle. Les entreprises devront faire la transparence sur les questions environnementales (notamment les objectifs en matière de CO₂), les questions sociales, les droits humains et la lutte contre la corruption. S'ajouteront deux devoirs de diligence sur le travail des enfants et les minerais provenant de zones de conflits. Les attentes sont élevées: les entreprises devront examiner tous les risques et assurer la traçabilité de leur chaîne d'approvisionnement. Un contrôleur indépendant y veillera. Ne seront concernées que les sociétés comptant au moins 500 emplois.

Avec le contre-projet du Parlement, les entreprises suisses seront confrontées à un cadre plus exigeant qu'aujourd'hui, comparable à ce qui se fait dans les pays les plus avancés. C'est dans ce cadre harmonisé qu'elles pourront démontrer, une fois de plus, qu'elles sont exemplaires. On évitera ainsi de causer des problèmes aux 99,9 % des entreprises suisses qui se comportent bien.

Les petites PME qui mettent en œuvre des matières premières provenant de l'étranger sont aussi menacées par l'initiative. Directement ou indirectement, tous les acteurs économiques sont concernés. Cette initiative doit donc être refusée au profit du contre-projet qui, cas échéant, entrera automatiquement en vigueur.

Initiative «Entreprises responsables» :

Objectif légitime, instruments problématiques



En juin 2020, le Parlement a adopté une loi qui exige des entreprises suisses une protection renforcée des droits de l'homme et de l'environnement dans leurs activités à l'étranger. Il a ainsi jugé légitime l'objectif de l'initiative « Entreprises responsables », mais l'a rejetée. Excessive et dangereuse, l'initiative fait en effet peser des risques économiques et juridiques non maîtrisables sur les entreprises suisses.

Le Conseil fédéral, les Chambres fédérales, les organisations économiques et trois partis gouvernementaux appellent à refuser l'initiative en votation. Si c'est le cas, le contre-projet du Parlement entrera alors automatiquement en vigueur.

UVAM

L'initiative «Entreprises responsables» exige que les entreprises suisses respectent les droits humains et les standards environnementaux dans leurs activités à l'étranger. A cet effet, les entreprises doivent exercer un «devoir de diligence»: il s'agit d'analyser les risques, de prendre des mesures pour les éviter et de rendre des comptes. Cette exigence va très loin, de la filiale

Les PME seraient aussi attaquables en justice, soit directement, soit par le fait qu'elles sont intégrées dans la chaîne d'une entreprise plus grande.

au fournisseur, mais aussi au fournisseur du fournisseur. En somme, sur toutes les relations d'affaires. L'initiative considère aussi que l'ent reprise suisse est responsable des actes commis à l'étranger par des entreprises sur lesquelles elle dispose d'un «pouvoir économique». Une plainte peut alors être déposée devant la justice suisse en dommages et intérêts. C'est à l'entreprise de démontrer qu'elle n'a pas fauté, en prouvant qu'elle a exécuté son devoir de diligence sans aucune erreur (renversement du fardeau de la preuve).

Responsabilité sans faute

L'initiative veut faire juger des entreprises suisses pour des faits commis par des tiers à l'étranger. Cela revient à tenir un fromager pour responsable du comportement de l'agriculteur qui lui fournit le lait!

Système unique au monde

Aucun pays ne connaît de législation comparable. La Suisse ferait cavalier seul. Même la France a renoncé à ce mécanisme qui combine responsabilité civile et inversion du fardeau de la preuve.

Porte ouverte au chantage

Les entreprises suisses seraient sous la menace de plaintes ou de chantages. Elles seraient toujours suspectes et partiraient perdantes dans un procès. Seuls les bureaux d'avocats se frotteraient les mains, aux frais des contribuables et des entreprises suisses.

Attitude néo-colonialiste et difficultés d'application

La justice suisse devrait enquêter et juger des faits ou des allégations qui se sont produits à l'étranger, même si aucune plainte n'a été déposée dans le pays concerné. On passerait par-dessus les institutions de certains pays. Accepterait-on que d'autres pays interviennent chez nous pour y faire la loi?

Les PME aussi soumises aux risques

L'initiative ne vise pas seulement les grandes multinationales, mais les entreprises de toutes tailles. Les PME seraient aussi attaquables



« Entreprises responsables »

NON!

à l'initiative qui
rate sa cible!

relations commerciales, y compris à l'étranger, et assurer une traçabilité. Cela sera in fine soumis au contrôle d'une autorité externe.

Avantages du contre-projet du Parlement

- Pas de voie solitaire pour la Suisse, législation du niveau des pays les plus avancés (GB, NL, F).
- Responsabilité civile usuelle de l'ent reprise.
- Renforcement immédiat des efforts dans le bon sens.
- Possibilité d'élargir le catalogue des mesures en tout temps.

en justice, soit directement, soit par le fait qu'elles sont intégrées dans la chaîne d'une entreprise plus grande. Celle-ci devra alors se protéger en répercutant sur les PME les risques liés à la responsabilité.

Ne pas mettre les pays pauvres sous embargo

Si la situation est trop compliquée dans un pays, les initiateurs veulent que les entreprises suisses le quittent. Cela revient à décréter un embargo contre des pays en développement. Serait-il vraiment avantageux pour ces pays qu'une entreprise moins scrupuleuse du respect des droits humains reprenne les activités d'une société suisse?

La proposition du Parlement: exigeante, mais pragmatique

Le Parlement a été sensible à l'objectif de l'initiative. Mais il lui préfère une alternative moins risquée et plus pragmatique. Son texte complète le Code des obligations:

Transparence

Les entreprises devront établir un bilan des mesures prises pour éviter des risques liés aux droits humains et à l'environnement (y compris en matière de CO₂).

Obligations de diligence (surveillance)

En matière de travail des enfants et de minéraux de conflits (l'or par exemple), les entreprises devront contrôler l'ensemble de leurs

En bref

L'initiative populaire « Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement »

- obligera les entreprises à surveiller et contrôler toute la chaîne d'approvisionnement en matière d'environnement et de droits de l'homme dans le monde entier, ce qui relève d'une mission impossible, surtout pour les entreprises de petite taille;
- fera en sorte que les entreprises ne peuvent s'affranchir de leur responsabilité qu'en démontrant qu'elles ont appliqué des mesures de contrôle sans faille. Sinon, elles seront automatiquement, et sans faute de leur part, considérées comme responsables du comportement des entreprises tierces dépendantes;
- sera une attaque directe contre notre aide au développement, empêchant la coopération avec les entreprises locales dans les pays les plus pauvres du monde;
- menacera d'une américanisation du droit suisse et rendra les entreprises suisses vulnérables au chantage en devenant les victimes d'une industrie « des bureaux d'avocats et des poursuites judiciaires » transfrontalière.

L'UVAM vous invite donc à REJETER cette initiative néfaste pour toutes les entreprises en Suisse, et pas seulement les plus grandes.

NON à une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre

L'initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » a été déposée par une vaste alliance entre partis de gauche et verts et différentes ONG. Elle veut interdire à la Banque Nationale Suisse (BNS), aux fondations ainsi qu'aux institutions de prévoyance étatique et professionnelle (caisses de pension) le financement des producteurs de matériel de guerre. Elle demande en outre que la Confédération s'engage sur le plan national et international à ce que des conditions équivalentes soient en vigueur pour les banques et les assurances.

UVAM

La disposition constitutionnelle prévue définit les producteurs de matériel de guerre comme étant des entreprises qui génèrent plus de cinq pour cent de leurs chiffres d'affaires annuels grâce à la fabrication de matériel de guerre. Les dispositifs destinés au déminage humanitaire ainsi que les armes de chasse et de sport et leurs munitions correspondantes seraient explicitement exclus de l'interdiction de financement. Selon cette initiative populaire, les moyens permettant de financer les producteurs de matériel de guerre sont les suivants: l'octroi de crédits, de prêts, de dons et d'autres avantages financiers comparables, la participation dans des entreprises de fabrication de matériel de guerre, par ex. par l'acquisition de titres, ainsi que l'achat de certains produits financiers, par ex. placements collectifs de capitaux ou produits structurés contenant des parts dans des entreprises de fabrication de matériel de guerre.

Indépendance de la Banque Nationale

Le fait que les banques centrales doivent être indépendantes des instances politiques pour accomplir leurs tâches en matière de politique monétaire est un principe largement accepté et appliqué dans le monde entier. Une acceptation de l'initiative restreindrait les décisions de placement de la BNS par des directives. Le BNS n'aurait alors

plus la possibilité d'investir de manière neutre par rapport au marché. L'indépendance de la BNS, garantie par la Constitution, serait remise en question. Cela pourrait également ouvrir une porte à d'autres possibilités d'influence dont la conséquence serait la restriction de placements dans d'autres domaines, réduisant ainsi encore plus l'indépendance de la BNS.

La Suisse connaît déjà une interdiction de financement
La loi fédérale sur le matériel de guerre inclut déjà une interdiction de financement direct de matériel de guerre interdit. Cela concerne notamment les armes nucléaires, biologiques et chimiques, ainsi que les munitions à fragmentation et les mines antipersonnel. Une interdiction de financement indirecte existe déjà pour le cas où il faudrait contourner par son biais l'interdiction de financement direct (pour les armes susmentionnées).

Une acceptation de l'initiative resterait sans effet par la suite et elle n'aboutirait ni à un monde plus pacifique ni à une diminution des causes d'exode.

Répercussions négatives sur la prévoyance vieillesse

Ce sont justement les institutions de prévoyance étatique et professionnelle, et plus particulièrement les caisses de pension et Compenswiss (fonds de compensation AVS/AI/APG), qui devraient renoncer - en cas d'acceptation de l'initiative - à leur stratégie de placement dans des fonds bien diversifiés qui est déjà axée sur des principes éthiques et investir dans des produits de placement restreints ou des titres individuels. Suivant la stratégie de placement, cela entraînerait une dispersion insuffisante des placements avec un risque de placement nettement plus élevé ou alors cela entraînerait des coûts élevés en raison d'un travail administratif supplémentaire. Les deux auraient un impact négatif sur les immobilisations (en particulier les fonds de prévoyance des caisses de pension ou les biens des fonds de compensation AVS/AI/APG).



Seuil arbitraire de cinq pour cent

Le seuil de cinq pour cent a été choisi de manière totalement arbitraire. Les initiateurs n'ont pas été en mesure d'expliquer le choix de cinq pour cent et non pas par exemple de zéro ou de dix pour cent. En outre, un seuil de cinq pour cent du chiffre d'affaires annuel est pratiquement impossible à mettre en œuvre. La part de matériel de guerre n'est pas divulguée sous cette forme de nos jours, et elle est probablement difficilement vérifiable, voire pratiquement invérifiable. De même, cette part peut varier d'une année à l'autre. Avec un tel seuil, nous créons un flou juridique.

L'initiative n'empêchera pas les flux de réfugiés

Une interdiction de financement à l'échelle mondiale concernant des investissements dans l'industrie de l'armement n'est pas réaliste. La volonté de mener à bien un tel projet n'existe ni dans le cadre des Nations Unies ni au sein d'autres organismes internationaux. Du fait du manque d'influence, une interdiction de financement en Suisse n'aurait aucun impact sur l'offre et la demande en matériel de guerre au niveau international. Pour cette raison, l'offre mondiale d'armements demeurerait inchangée même en cas d'acceptation de l'initiative. Une acceptation de l'initiative resterait sans effet par la suite et elle n'aboutirait ni à un monde plus pacifique ni à une diminution des causes d'exode.

En bref

L'initiative «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre»

- restreindra les décisions de placement de la BNS par des directives et celle-ci n'aurait alors plus la possibilité d'investir de manière neutre par rapport au marché;
- sera inutile, car la loi fédérale sur le matériel de guerre inclut déjà une interdiction de financement direct de matériel de guerre comme les armes nucléaires, biologiques et chimiques, etc.;
- n'aurait aucun impact sur l'offre et la demande en matériel de guerre au niveau international et pour cette raison, l'offre mondiale d'armements demeurerait inchangée;
- auraient un impact négatif sur les immobilisations (en particulier les fonds de prévoyance des caisses de pension ou les biens des fonds de compensation AVS/AI/APG).

L'UVAM vous invite à REJETER cette initiative le 29 novembre prochain.



L'UVAM s'est réunie

La désormais traditionnelle séance extra-muros du Conseil de l'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM) s'est déroulée le mercredi 16 septembre 2020 au Palais fédéral à Berne. Plus d'une vingtaine de membres ont répondu présent.

Xavier Saillen

Le portique de sécurité du Palais fédéral passé, après un trajet en car sans encombre, les membres du Conseil de l'UVAM ont découvert une salle de réunion pour le moins curieuse. Covid-19 oblige, toutes les places ont été séparées par un plexiglas, à l'image des Chambres fédérales lors des sessions parlementaires. Ceci dit, la séance s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

En l'absence temporaire du président de l'UVAM, Philippe Nantermod, qui devait participer à quelques votes au Conseil national, Felix Ruppen, vice-président de l'UVAM, a ouvert la séance en rendant hommage à Alain Guntern, président des arts et métiers de Brig-Glis, subitement disparu récemment.

Déroulement de la journée

Marcel Delasoie, secrétaire général de l'UVAM, a présenté l'actualité politique débattue au Grand Conseil ainsi qu'une nouvelle charte qui sera soumise aux candidats au Grand Conseil 2021. Celle-ci a d'ailleurs été exposée aux membres du Conseil et chacun a pu donner son avis.



La séance du Conseil de l'UVAM à Berne, c'est aussi l'occasion de rencontrer les élus d'autres cantons



à Berne

Les deux initiatives populaires proposées lors des votations fédérales du 29 novembre prochain ont été traitées par Philippe Nantermod. Vous trouverez les prises de position du Conseil de l'UVAM dans les pages 4 à 7 de cette édition.

L'occasion est aussi donnée à tous les membres présents de pouvoir échanger, en direct, avec nos élus au Palais fédéral lors de la séance ou de manière plus informelle, lors de l'apéritif qui suit.

Au fur et à mesure de la séance, les membres du Conseil ont pu apprécier les interventions des différents conseillers nationaux et aux Etats valaisans que sont Beat Rieder, Marianne Maret, Benjamin Roduit, Jean-Luc Addor, Philipp Matthias Bregy, Mathias Reynard, Franz Ruppen et Sidney Kamerzin. Chacun d'entre eux a parlé de différents sujets d'actualité, toujours intéressants pour les PME, qu'ils défendent ou qu'ils traitent dans leur commission respective. L'occasion est aussi donnée à tous les membres présents de pouvoir échanger, en direct, avec nos élus au Palais fédéral lors de la séance ou de manière plus informelle, lors de l'apéritif qui suit.

Fabio Regazzi, candidat à la présidence de l'USAM lors du Congrès du 28 octobre 2020, s'est présenté au Conseil. Le président d'honneur de l'UVAM, Jean-René

Fournier, a d'ailleurs souligné l'engagement pour les PME de cet entrepreneur dans la construction métallique et propriétaire d'un restaurant. L'occasion a aussi été donnée à Charles-Albert Hediger, président de la section valaisanne de l'UPSA, d'annoncer sa candidature à l'association faîtière. Willy Barras, président des arts et métiers de Crans-Montana, a, à son tour, présenté son successeur, Ferenc Till.

La journée s'est ensuite poursuivie dans un restaurant de la place fédérale pour partager un repas en présence de certains élus valaisans, avant de reprendre la direction du Valais, non sans faire sur la route une fort agréable halte au Château de Glérolles.

Philippe Nantermod,
président de l'UVAM



CADEAUX D'ENTREPRISE



Offrez un plaisir gourmand et local
à vos clients, vos partenaires ou vos collaborateurs !

Contactez-nous pour un conseil personnalisé et un devis gratuit:
www.chezzen.ch/cadeaux-entreprise

DEVIS
GRATUIT



Chocolats



Coffrets terroir



Spécialités maison



Cadeaux personnalisés

Vos prochaines factures en QR Code ?



Notre offre spéciale.

~~CHF 25.00~~

dès 20.00 * les 500 feuilles

500	feuilles	CHF 25.00	CHF 20.00
1'000	feuilles	CHF 24.00	CHF 18.00
2'000	feuilles	CHF 22.50	CHF 17.00
5'000	feuilles	CHF 20.00	CHF 16.00

Certifié FSC Extra blanc, 80g/m² | Art. n° 0QR00001

* Validité: 30.11.2020. Prix hors TVA



Commandez en ligne

plus de 50'000 articles

Livraison gratuite dès CHF 100.-
dans les 24 h. www.felix-sa.ch

Votre bureau,
nos solutions.

FELIX

IMPRESSIONS
MOBILIER
SERVICES IT

Cuisines collectives

En plus des produits locaux, le Conseil d'Etat va exiger de travailler avec des artisans et commerces locaux

Le Conseil d'Etat a accepté un postulat du député Marcel Delasoie qui demandait que les établissements de cuisine collective du canton (homes, écoles, etc.) utilisent autant que possible des produits locaux et se servent auprès d'artisans locaux.

UVAM Tribune

En effet, les boulangers qui élaborent chaque jour pains et autres gourmandises, les bouchers qui dépècent et servent de la viande d'animaux de nos pâturages (en particulier la vache de la race d'Hérens) sont les mieux à même de fournir ces établissements. Cette démarche intègre les notions de développement

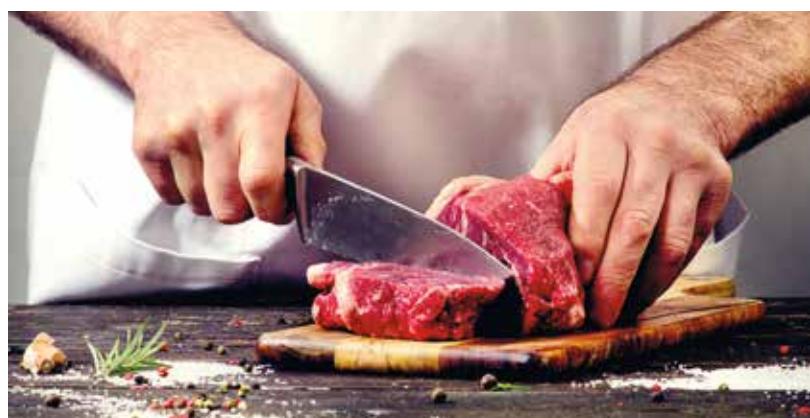
C'est tout un savoir-faire qui est de ce fait encouragé, toute une économie qui est mise en valeur et de nombreux emplois qui sont préservés.

durable (provenance des produits, tri des déchets, revalorisation des restes), mais surtout favorise les emplois dans les entreprises artisanales de notre canton et leur permet également de former des apprentis qui vont assurer la relève dans ces professions.

C'est tout un savoir-faire qui est de ce fait encouragé, toute une économie qui est mise en valeur et de nombreux emplois qui sont préservés.

Il est souhaitable que ces mesures soient mises en place rapidement et que les établissements concernés mettent tout en œuvre pour qu'elles soient appliquées.

Le Conseil d'Etat relève que les moyens mis à disposition de l'action «Cuisinons notre région» permettront de donner un véritable élan à la présence de produits locaux et de saison dans tous les établissements de cuisine collective et dans la restauration privée et permettront de répondre aux attentes formulées par le postulat.



Voilà donc une bonne nouvelle pour les artisans et commerçants valaisans. Charge à eux d'avoir un œil attentif au respect fidèle de ces nouvelles mesures.



Roberto Schmidt, Conseiller d'Etat

Roberto Schmidt

« Il faut redonner le goût de l'audace à nos entreprises »

Le grand argentier du canton Roberto Schmidt se confie sur l'entrée en vigueur rétroactive de la nouvelle loi fiscale valaisanne. Modifiée suite à l'acceptation au niveau fédéral de la réforme fiscale du financement de l'AVS (RFFA), il estime que cette loi soutient les entreprises valaisannes.

Yannick Barillon

JOURNALISTE RP

Roberto Schmidt, comment s'est déroulée la mise en œuvre de la RFFA en Valais ?

Le Grand Conseil a décidé au mois de mars dernier des mesures à introduire dans la réforme fiscale cantonale (RFFA-VS). Suite au référendum, la mise en vigueur par le Conseil d'Etat n'a pas pu se faire immédiatement. Cependant, au début septembre, le Conseil d'Etat a pu fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020, puisque le référendum n'a pas abouti.

Quelles sont les nouvelles mesures concrètes depuis l'introduction de la loi ?

La plus importante c'est la diminution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Pour les sociétés jusqu'à 250 000 francs de bénéfice imposable, le Valais est dorénavant le canton le plus attractif de Suisse. De plus, l'industrie valaisanne demandait la

suppression de l'impôt foncier sur l'outil de production. Pour le canton, il est abandonné dès le 1^{er} janvier 2020. En revanche, pour les communes, il faudra attendre 10 ans. Les mesures de la RFFA fédérale ont été également mises dans la législation valaisanne, telles que la déduction supplémentaire des frais de recherche et de développement. Finalement, un paquet social a été intégré dans cette réforme.

Quelles seront selon vous les premières conséquences pour les entreprises?

La réforme fiscale cantonale (RFFA-VS) est très positive pour les entreprises puisqu'elles verront leur charge fiscale diminuer. Ce sont majoritairement des PME qui en profiteront. Quelques 18000 sociétés valaisannes pourront en profiter. En contrepartie, cet argent qui restera dans les poches des entreprises pourra être utilisé pour investir et améliorer les conditions de travail des collaborateurs.

Est-ce une bouffée d'air frais dans ce contexte sanitaire compliqué pour les PME?

Bien entendu, la défiscalisation aidera à surmonter les dépenses supplémentaires ou le manque de recettes de nos entreprises pendant cette pandémie. C'est une des raisons qui a encouragé le Conseil d'Etat à décider l'entrée en vigueur rétroactive de la loi au 1^{er} janvier 2020. Les effets positifs sont indéniables sur l'économie du canton.

Peut-on chiffrer la perte de rentrées fiscales pour le canton?

La mise en vigueur de la première phase de la RFFA représente une baisse de recettes fiscales d'environ 36,6 millions pour le canton. De plus, le coût total du paquet social s'élève à 30 millions de francs. Il est

évident que le COVID-19 engendrera une baisse supplémentaire de ces recettes fiscales qu'il est impossible de chiffrer à l'heure actuelle. Malgré cela, le Conseil d'Etat ne souhaitait pas pénaliser les entreprises. Mettre en vigueur cette réforme fiscale correspond à une politique de relance suivie par le gouvernement ces derniers mois. Il faut redonner le goût de l'audace à nos entreprises après cette période morose qui a plombé le moral de l'économie.

La réforme fiscale cantonale (RFFA-VS) est très positive pour les entreprises puisqu'elles verront leur charge fiscale diminuer. Ce sont majoritairement des PME qui en profiteront.

Quelle est votre vision pour compenser ces pertes?

Même si la première phase de la RFFA a été budgétisée en 2020, ces prochaines années seront relativement difficiles. Le Conseil d'Etat a créé un fonds de compensation des fluctuations de recettes, à hauteur de 200 millions. En cas d'une diminution importante des recettes fiscales, un prélèvement sur ce fonds pourrait être envisagé. De plus, nous avons la chance de recevoir 80 millions supplémentaires de la distribution du bénéfice de la BNS. Finalement, pour faire face aux dépenses imprévues et extraordinaires de la pandémie, le Conseil d'Etat propose au Parlement la création d'une réserve de politique budgétaire, avec une dotation initiale d'environ 100 millions. Cette réserve pourra être alimentée dans les années à venir pour financer d'autres événements extraordinaires.

	Canton				Communes				TOTAL
	2020	2021	2022	Total	2020	2021	2022	Total	
Mesures fiscales									
Baisse du taux de l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt minimum	-18.2	-17.7	-16.2	-52.1	-9.3	-13.0	-10.4	-32.7	-84.8
Augmentation des recettes issues des statuts privilégiés	0.8	-0.1	-0.1	0.6	0.9	-0.1	-0.1	0.7	1.3
Suppression de l'impôt foncier sur les installations et machines de production	-5.7			-5.7				0.0	-5.7
Introduction de la patent box et de la déduction accrue R&D	-4.5			-4.5	-3.5			-3.5	-8.0
Relèvement du seuil d'exonération de l'impôt sur le capital des associations et fondations									
Adaptation du revenu modeste	-8.4			-8.4	-8.4			-8.4	-16.8
Modification de la déduction pour les aidants bénévoles									
Introduction d'un seuil d'exonération sur les gains de loterie	-0.6			-0.6	-0.5			-0.5	-1.1
Modification de l'imposition des sourciers					-0.5	-0.5			-0.5
Coût total des mesures fiscales	-36.6	-18.3	-16.3	-71.2	-20.8	-13.1	-10.5	-44.4	-115.6
Mesures sociales et pour la formation									
Réduction individuelle des primes de l'assurance obligatoire des soins	-10.0			-10.0					-10.0
Fonds cantonal pour l'intégration socio-professionnelle	-2.0			-2.0					-2.0
Prévention et sécurité pour les mineurs	-1.0			-1.0					-1.0
Mesures destinées à la formation	-7.0			-7.0					-7.0
Mesures en faveur des crèches	-10.0			-10.0					-10.0
Coût total des mesures sociales et pour la formation	-30.0	0.0	0.0	-30.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-30.0
Coût total de la RFFA-VS	-66.6	-18.3	-16.3	-101.2	-20.8	-13.1	-10.5	-44.4	-145.6

Incidence financière de la RFFA en Valais (Source: Service cantonal des contributions)

Votre spécialiste Apple en Valais

Vente
Réparation
Mise à jour
Dépannage



Notre meilleure publicité:



Revue de
consommateurs
09.2020

telcomex Sàrl
Informatique • Communication • Sécurité

Rue de la Drague 41, 1950 SION
Tél. 027 552 01 88 - info@telcomex-ics.ch
www.telcomex-ics.ch

MEGA Software
[www.mega-cloud.ch](http://www mega-cloud.ch)
depuis 1990

Logiciels de gestion pour les PME et experts-comptables



MEGA COMPTABILITÉ

Un logiciel de comptabilité générale, analytique et auxiliaire simple et convivial pour PME



MEGA GESTION

Un logiciel complet et efficace pour la gestion complète de votre entreprise



MEGA GESTION GARAGE

Un logiciel complet et efficace pour la gestion complète de votre garage automobiles, motos, vélos, camions



MEGA SALAIRES

Un logiciel complet pour la gestion des salaires d'entreprises de toutes tailles, certifié swissdec 4.0



MEGA POINT DE VENTE (Caisse)

Transformez un simple PC ou MAC en véritable caisse enregistreuse (on-line et off-line)



MEGA GED (Gestion de documents)

Organisez, Sécurisez, Partagez, Optimisez, Archivez tous vos documents. Entièrement intégré à tous les modules



GED avec reconnaissance des documents (OCR)
idéal pour le classement et l'archivage électronique des documents

Modules optionnels

gestion de chantiers
gestion des mandats
gestion des affaires
gestion de production
SAV, service après-vente
CRM, suivi des clients



EXAMPLE

La gestion du QR-Code est intégrée à MEGA pas besoin d'un lecteur optionnel

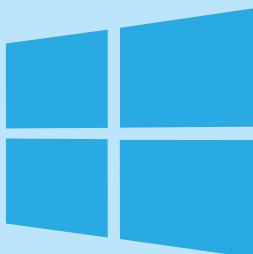
disponible sur votre ordinateur, tablette, votre réseau ou en mode pCloud (privé) SaaS.

disponible: à l'achat, en location ou en leasing (vente)

reprise des données de votre programme actuel !

Demandez-nous un rendez-vous sans engagement

Vente
Réparation
Mise à jour
Dépannage



Un aperçu de nos services:

- Stations PC et portables Windows 10
- Serveurs HP et Lenovo
- Téléphonie IP et vidéoconférence
- Entretien sur site et télémaintenance

telcomex Sàrl
Informatique • Communication • Sécurité

Rue de la Drague 41, 1950 SION
Tél. 027 552 01 88 - info@telcomex-ics.ch
www.telcomex-ics.ch

telcomex Sàrl
Informatique • Communication • Sécurité

TELCOMEX ICS Sàrl • Rue de la Drague 41 • 1950 SION
027 552 01 88 • www.telcomex-ics.ch

Le coût du Covid-19 sur l'économie romande

Le PIB romand est attendu en chute de 5,7 % cette année en raison de la crise du Covid-19, selon les prévisions calculées par l'Institut CREA pour la 13^e étude sur le PIB romand publiée par les six banques cantonales romandes.

Pour l'an prochain, l'amélioration anticipée de la conjoncture devrait se traduire par une croissance de 4,5 %. Il reste que le PIB romand n'aura pas retrouvé son niveau de 2019 et que la perte de valeur ajoutée cumulée pour 2020 et 2021 par rapport aux prévisions d'avant la crise (respectivement +1,3 % et +1,7 %) est équivalente à quelque 8 664 francs par habitant en Suisse romande.

Lysiane Tissières

RESPONSABLE COMMUNICATION DE LA BCVs

Les mesures sanitaires, la quasi-absence de touristes étrangers et le ralentissement de l'activité sur les cinq continents, avec une baisse du PIB mondial de 4,9 % cette année selon les prévisions du FMI, pèsent sur l'ensemble des cantons romands. Les effets de la crise du Covid-19 sont cependant moins marqués dans la région (PIB en baisse de 5,7 % selon le CREA) et dans le pays (-6,2 % d'après le SECO) que dans les principales économies développées. Le FMI prévoit cette année une baisse du PIB de 8,0 % aux États-Unis et de 10,2 % dans la zone euro.

Les effets de la crise du Covid-19 sont cependant moins marqués dans la région (PIB en baisse de 5,7 % selon le CREA) et dans le pays (-6,2 % d'après le SECO) que dans les principales économies développées.

La Suisse romande et la Suisse bénéficient de la diversification de leur économie et des mesures de soutien de la Confédération, des cantons et d'acteurs privés: indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, crédits relais Covid-19 ou aménagements pour des loyers ou des crédits. De plus, le SECO a constaté un

redémarrage de l'activité à partir de fin avril. La hausse du chômage est restée contenue, avec un taux de sans-emploi qui est passé en Suisse romande de 3,1 % en août 2019 à 4,4 % en août 2020. Lors de la crise de 2009, il avait atteint 6 %. La reprise s'annonce peu dynamique et la hausse du PIB romand attendue en 2021 (+4,5 %) est légèrement en dessous de la moyenne nationale (+4,9 %). S'agissant de l'économie mondiale, le rebond de 5,4 % attendu par le FMI devrait bénéficier davantage aux pays émergents qu'aux économies industrialisées.

Plus proche de nous

Sur le plan romand, toutes les branches sont touchées par la crise, mais différemment: la chimie-pharma, la construction ainsi que les services publics et parapublics ne devraient accuser que des reculs limités cette année, alors que les perspectives sont très négatives pour l'industrie des machines, les transports et l'hôtellerie-restauration. À l'inverse, toutes les branches devraient rebondir l'an prochain, grâce à l'amélioration de la conjoncture attendue.

Valais: 5346 francs par habitant perdus en 2020 et 2021

L'économie valaisanne a notamment bénéficié ces dernières années du développement de la chimie-pharma. Le commerce, les services financiers ainsi que les services aux entreprises et activités immobilières ont également alimenté la croissance. La démographie a été dynamique, avec une hausse de la population de 10,5 % entre 2010 et 2019. Le canton connaît un taux de chômage (2,7 % en 2019) plus bas que la moyenne romande.

Grâce à la stabilité apportée par son marché intérieur et à la résistance de la chimie-pharma, le canton du Valais est un peu moins touché par la crise du Covid-19. Le bilan sur deux ans devrait être moins négatif que la moyenne romande. Cette année, le Valais devrait voir son PIB reculer de 4,5 %. En 2021, il profitera de l'embellie attendue, avec une croissance estimée à 4,9 %. La perte de valeur ajoutée cumulée pour 2020 et 2021 par rapport aux prévisions d'avant la crise est équivalente à 5 346 francs par habitant du canton.

Campus Energopolis

Une bulle d'innovation dans un écrin de lumière



HES-SO Valais-Wallis

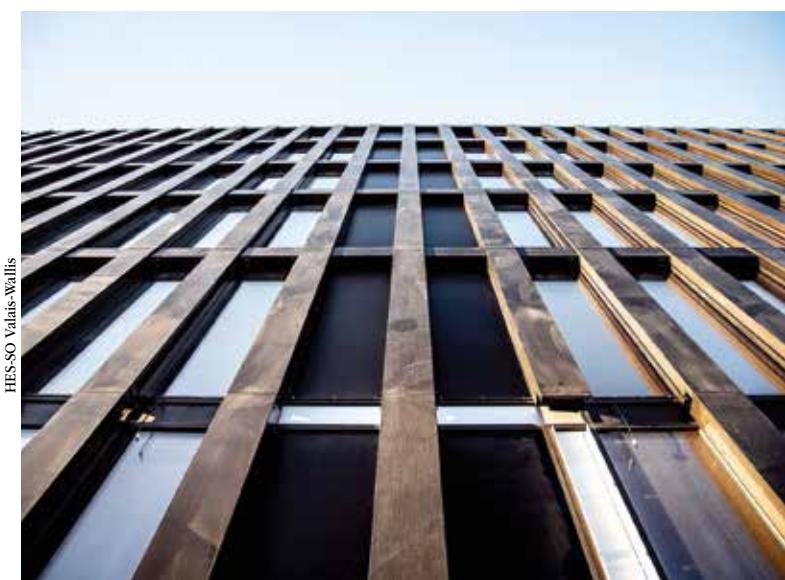
L a Haute Ecole d'Ingénierie de Sion quittera le nord de la Ville dès novembre 2020 pour la rue de l'Industrie 19, 21 et 23. Son nouveau quartier, celui de l'EPFL et de la Fondation The Ark: un ensemble de trois bâtiments pensé et conçu chacun avec leur personnalité. Une construction visionnaire et exemplaire imaginée par le bureau d'architectes Evéquoz Ferreira, à Sion.

«Construire pour des étudiants et des chercheurs, c'est inventer des espaces qui rassemblent tout en offrant une grande flexibilité.» Isabelle Evéquoz et Nuno Ferreira

Yannick Barillon

JOURNALISTE RP

«Sept ans pour mener à terme ce projet, c'est un bout de vie», confient de concert Isabelle Evéquoz et Nuno Ferreira. En 2013, les deux architectes remportent le concours lancé par le canton pour la construction de son futur pôle de formation et de recherche: le campus Energopolis. Leur vision séduit le jury. Ils sont les seuls à proposer des blocs séparés, imaginant ce nouvel espace urbain comme un quartier avec sa propre identité. La nature de la parcelle à disposition imposait une réflexion nouvelle. Sa largeur limitée conduisait inévitablement à une construction longiligne. «A l'origine, nous avions proposé quatre bâtiments en hauteur pour casser cet effet linéaire, au final il y en a trois», confie Isabelle Evéquoz. Nuno Ferreira renchérit: «Nous évitons ainsi de créer une césure dans la ville avec l'impression d'un mur qui sépare.» Le nouveau campus doit au contraire refléter l'idée d'agrandissement et d'ouverture vers le sud.



HES-SO Valais-Wallis



HES-SO Valais-Wallis

Un ensemble architectural lumineux

Cette ouverture apparaît dès les premiers pas à l'intérieur. Tout d'abord par l'impressionnante quantité de lumière qui pénètre dans les locaux, quel que soit l'étage. Grâce à sa monumentale façade vitrée de chaque côté, le campus respire le paysage qui l'entoure: Valère et Tourbillon au nord et les montagnes au sud. Un sentiment renforcé par la présence aux rez-de-chaussée des œuvres de l'artiste Beat Streuli. A contempler de l'intérieur à la lumière naturelle, ses photographies d'étudiants incrustées dans les vitrages se dévoilent également aux passagers la nuit. Nuno Ferreira estime que cette touche artistique amplifie le côté exceptionnel de l'ouvrage.

La façade vitrée sur laquelle sont superposés des capots ventilés en aluminium donne une unité à l'ensemble, un rythme aussi de par l'espace de 1 m 32 laissé entre chaque capot. Préfabriqués en atelier, ces trames doubles, mais d'un seul bloc ont accéléré la pose qui a duré près de deux ans.

Un lieu de rencontre vivant

Isabelle Evéquoz et Nuno Ferreira évoquent un lieu de vie en mouvement permanent: «Construire pour des étudiants et des chercheurs, c'est inventer des espaces qui rassemblent tout en offrant une grande flexibilité.» Ainsi, chacun des trois bâtiments compte deux entrées, côté gare au nord puis par la rue de l'industrie au sud. Initialement prévue au-dessus du chemin de fer, une passerelle sous voie est désormais à l'étude pour faciliter le flux de personnes. Un accès direct par les quais est rendu possible par le travail des architectes si ce choix devait s'imposer à terme.

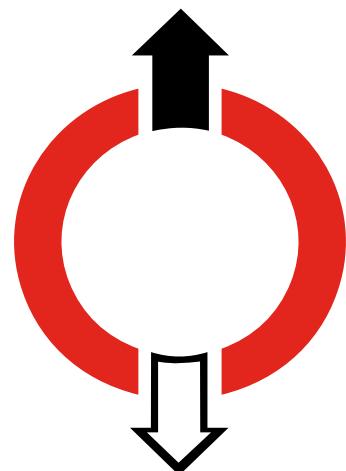
Par ailleurs, les trois blocs ouvrent sur un hall d'entrée spacieux et transparent favorisant les échanges autour d'une cafétéria située dans l'édifice médian. Auréolé d'une casquette, à l'instar d'un

avant-toit, le rez-de-chaussée d'une hauteur de 6 mètres crée un lieu de rencontre lumineux sur toute la longueur de la HES-SO. Elle permet aussi l'entrée de machines volumineuses pour les travaux de recherche.

Enfin, particularité de l'ouvrage: un impressionnant couloir relie en sous-sol les trois édifices sur une longueur de 250 mètres. L'occasion d'avoir une vue très esthétique sur les différents escaliers en béton coiffés de lumière géométrique. C'est aussi là qu'une plate-forme de simulation des séismes est accessible aux écoles valaisannes pour une sensibilisation. C'est enfin l'étage d'une vaste distribution technique qui témoigne de l'exemplarité du bâti en terme énergétique. Le campus est en effet relié au chauffage à distance de la ville de Sion.



BORNET



Echafaudages

ARDAG

Tél. 0848 818 000

SA

CHEMITUBE
1890 St-Maurice

Conception et fourniture
de conduits de fumée

www.chemitube.ch

Votre conseiller technique

Simon D'Urso

079 404 50 47

durso@chemitube.ch

>>

Un mille-feuille d'étages unique

En apparence, les trois bâtiments du campus Energypolis semblent identiques. Pourtant chacun a son caractère. Au centre, le cœur administratif est plus étroit que ces deux acolytes. Sa hauteur varie aussi pour atteindre un maximum de trente mètres. Sans oublier son toit-terrasse habitable ouvert sur la plaine du Rhône.

«Nous attendons les avis des utilisateurs et du public, mais nous savons pertinemment que des réglages seront nécessaires. Il faut bien compter une année pour s'approprier ce campus de 33 000 m².»

Isabelle Evéquoz et Nuno Ferreira

L'aluminium de la façade change par ailleurs de teinte selon le bloc et les alliages utilisés. Isabelle Evéquoz précise que «la solution de trempage et le temps de séchage impactent la couleur finale.» Le thermolaquage apporte relief et éclat au visage très lisse du campus. Nuno Ferreira souligne: «Cela humanise le bâtiment en lui donnant des vibrations différentes.»

Et puis, il n'y a pas un étage pareil. Chaque niveau est modulable et adapté aux besoins des usagers, tous comme les espaces de séjour entre les laboratoires et les salles de classe. Spacieux, ils ont été conçus avec des décrochements pour casser la longueur du bâtiment. Enfin, les matériaux changent selon l'usage des pièces, passant de la moquette dans les bureaux à des sols spécifiques pour les laboratoires. Autre touche personnalisée: l'éclairage se distingue dans chaque bâtie par des tubes lumineux intégrés ou circulaires.

Prendre le temps de s'approprier les lieux

Trois usagers: l'EPFL, la Fondation The Ark et la HEI, pousseront les 900 portes d'un vaisseau à trois mâts naviguant dans un quartier bâti sur un socle en béton. Un labyrinthe de couloirs et d'étages avec une ouverture sur l'esplanade centrale et ses aménagements



Nicolas Sedlarchek

extérieurs. Autant dire que les architectes qui livrent cet ouvrage à l'aube de l'hiver 2020 sont à la fois impatients et stressés. Ils confient: «nous attendons les avis des utilisateurs et du public, mais nous savons pertinemment que des réglages seront nécessaires. Il faut bien compter une année pour s'approprier ce campus de 33 000 m².» A l'issue de sept ans de travail et diverses adaptations, Isabelle Evéquoz et Nuno Ferreira sont fiers d'avoir tenu le planning et le budget. Ils ont su convaincre les différents interlocuteurs de l'importance de bâtir un ouvrage en trois blocs habillés d'une parure de verre aux multiples facettes esthétiques.



HES-SO Valais-Wallis



François Seppey,
directeur
de la HES-SO
Valais-Wallis

Haute Ecole d' La plus C de l'histo

La Haute Ecole d'Ingénierie de la HES-SO Valais-Wallis intégrera le campus Energopolis au printemps 2021. Un emménagement très attendu dans le nouveau quartier sédunois de la science et de l'innovation. Trois filières d'études accueilleront 395 étudiants dans un pôle de formation inédit en Suisse. Rencontre avec le directeur de la HES-SO Valais-Wallis François Seppey.

«Pour la première fois en Suisse, une université, une HES et des locaux dédiés à la promotion économique collaboreront de manière étroite. C'est donc une formidable opportunité pour les jeunes valaisans d'accéder à une formation de niveau supérieur.»

François Seppey

Ingénierie grande rentrée soire

Yannick Barillon

JOURNALISTE RP

François Seppey, quelle est l'importance de la HES-SO Valais-Wallis dans le campus Energopolis?

Nous occuperons 33 000 m² de surface répartie dans trois bâtiments à la rue de l'Industrie, à Sion. L'EPFL a déjà investi une petite partie des lieux (1000 m²), le déménagement s'échelonnera de novembre à février 2021 afin d'être opérationnel dès le semestre de printemps. La philosophie est de créer un écosystème global avec de la perméabilité entre l'EPFL et la Haute Ecole d'Ingénierie (HEI). L'important est d'activer les différences et les complémentarités pour créer ensemble une chaîne de valeur ajoutée, de la levée de fonds à la recherche appliquée pour une valorisation économique des savoirs. Une vision qui a germé dans les années huitante avec la création des écoles d'ingénieurs, de tourisme et d'informatique, puis en 2004 avec la Fondation The Ark. Quarante ans après, nous avons tenu la ligne, en inaugurant par ailleurs l'antenne valaisanne du parc suisse de l'Innovation. Ce parc mettra à disposition des espaces de travail, des infrastructures et des équipements scientifiques à des start-ups et des entreprises tout en les mettant en relation pour favoriser les synergies.

Comment s'est passée la rentrée de septembre 2020?

Cela a été la plus grande rentrée de l'histoire. Nous avons accueilli 395 étudiants. C'est une progression de 30 % en quatre ans. On n'a donc pas investi 180 millions dans le vide, même si la pandémie a décalé la mise à disposition des locaux. Les espaces en dehors des salles de classes et des laboratoires ont aussi été pensés différemment pour faciliter les échanges d'idées. La HEI c'est aussi 300 collaborateurs formés à la recherche appliquée et à la gestion de laboratoires. Nous sommes également très fiers de montrer l'exemple en étant la première institution de formation suisse certifiée «Equal Salary». On est passé de 20 à 33 % de femmes dans les postes d'encadrement supérieur.

L'enseignement de la HES-SO Valais-Wallis change-t-il de paradigme?

C'est la flexibilité des parcours qui s'impose avec une plus grande personnalisation des études. La HES-SO Valais-Wallis a la volonté

de sortir d'un enseignement linéaire. Nous devons répondre aux besoins de l'économie et adapter nos programmes d'études. En 2017 déjà, nous avons lancé la «Team Academy» en économie d'entreprise, une manière de réaliser des projets sans grille de cours ni professeur pour renforcer l'esprit critique et la créativité des étudiants. Dans le même esprit, nous lançons cette année la «Nursing team Academy» dans l'enseignement des soins infirmiers. Une réflexion est également dans le pipeline: lancer une quatrième filière à la HEI, en lien avec la digitalisation et la science des données industrielles. Elle viendrait compléter l'offre actuelle de formation en Technologies du vivant, Systèmes industriels, Energies et techniques environnementales.

Quelles activités de la HEI souhaitez-vous renforcer?

Nous visons un transfert de savoir vers le tissu économique, à l'instar des partenariats signés avec Lonza ou Constellium. Cette reconnaissance d'entreprises à forte valeur ajoutée accroît notre image de marque et notre crédibilité. Une fois encore, l'intérêt est de cerner les besoins de l'économie pour développer toujours plus de partenariats. Cela crée de l'emploi dans des domaines de haute valeur ajoutée. Pour cela nous revisitons la formation pour intégrer plus de recherche et de développement. Notre plateforme «Covidis» initiant des appels à projets pour lutter contre le coronavirus est un autre exemple de transfert de connaissances que nous souhaitons développer entre l'école et les PME valaisannes.

Quel est le rôle de la HES-SO dans la construction du Valais de demain?

Les jeunes assument la responsabilité de créer l'avenir. Notre rôle est de former des ingénieurs de manière durable. Grâce aux synergies avec l'EPFL et la Fondation The Ark, réunies sur un seul site, la HEI devient encore plus attractive. Pour la première fois en Suisse, une université, une HES et des locaux dédiés à la promotion économique collaboreront de manière étroite. C'est donc une formidable opportunité pour les jeunes valaisans d'accéder à une formation de niveau supérieur. Le Valais devient ainsi un canton qui compte dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

DÉMOLITION, TERRASSEMENT

BITZ TRAVAUX PUBLICS SA



Rte de Chandoline 41
1950 Sion
Tél. 027 203 25 44
Fax 027 203 25 47
info@bitz-travauxpublics.ch

CHEVRIER NICOLAS

Rue de Pranoé 21 b
1967 Bramois
Tél. 027 203 63 18
Fax 027 203 63 65
chevrier-n@netplus.ch
www.chevriernicolas.ch



Solutions multiples, partenaire unique

swisspro SR SA
Route de Chandoline 27
1950 Sion
027 205 82 20

infosr@swisspro.ch · www.swisspro.ch

Installation électrique · Communication TIC · Informatique du bâtiment BCT



- Ingénierie électrique Bâtiment / Infrastructures / Industrie depuis 1987
- Automation et supervision des procédés industriels (SCADA) et du bâtiment
- Énergies renouvelables & Efficacité énergétique
- Microgrid et SmartGrid
- 4 sites de compétences (Martigny - Viège - Genève - Timisoara)
- 50 collaborateurs

martigny@lami.ch

+41 27 722 81 86

LAMI SA

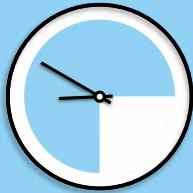
Rue des Moulins 13 - CH 1920 Martigny

Plâtrerie



Peinture

www.renotec.ch



08:50

Vous souhaitez bénéficier
des compétences d'un spécialiste.

Là maintenant,

le Groupe Mutuel met au service
de votre entreprise un savoir-faire
de haut niveau pour l'ensemble
des assurances de votre personnel.

Groupe Mutuel Entreprise®

Assurance-accidents, assurance indemnité journalière,
prévoyance professionnelle et assurance-maladie complémentaire

Santé®

Vie®

Patrimoine®

Entreprise®

Groupe Mutuel
Assurances
Versicherungen
Assicurazioni

Assuré. Là. Maintenant.

EXIGEZ PLUS
DE VOTRE
FIDUCIAIRE®

ENTREPRISES

**COMPTABILITÉ - FISCALITÉ -
ASSURANCES - FINANCEMENT -
FORMATION**

Nous vous accompagnons,
quels que soient la taille
et le secteur d'activité
de votre société.

START-UP

**DÉMARRAGE - ASSURANCES -
FINANCEMENT**

Nous vous aidons à démarrer
sur des bases saines et solides
pour assurer la pérennité
de votre nouvelle structure.

PRIVÉS

**FISCALITÉ - ASSURANCES -
CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE**

Nous vous simplifions la vie.
Nous vous apportons conseils
et vous aidons à réaliser
de belles économies.

NOTRE ENGAGEMENT

Nous mettons à votre disposition des professionnels aux compétences certifiées : expert fiscal, expert en finance et controlling avec diplôme fédéral, spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral, formateur d'adultes certifié FSEA, maîtrise en administration des affaires - MBA, Executive Master of Business Administration – EMBA.

Totallement engagés auprès de vous, nous sommes certains que notre vision permet de garantir
des prestations sur mesure et de haute qualité.

Le «TELETRAVAIL» par l'expérience!

TELCOMEX ICS

a les solutions

Votre bureau virtuel décentralisé toujours disponible afin de travailler hors de l'entreprise !

Mathieu Christen

SOUS-DIRECTEUR DE TELCOMEX ICS

Nous avons été la première entreprise en 2005 à mettre une célèbre application de gestion créée à Martigny en mode «SaaS» aujourd'hui appelée «Cloud».

Les technologies évoluent. Dès lors nous avons mis en service un programme de gestion bien plus performant avec les dernières technologies demandées par les clients.

MEGA reprends les données de votre ancien programme.

MEGA Software bénéficie de tous les atouts pour fonctionner dans votre entreprise, sur votre ordinateur ou dans votre réseau, mais aussi disponible en «Cloud» avec une connexion dès 20 francs par utilisateur et par mois.

La presse dit: «C'est une tendance durable!»

Avec le télétravail, les données sont soit dans votre entreprise ou sur nos serveurs dans différents sites en Valais. Vos données en tout temps disponibles localement.

Notre entreprise offre **des conditions spéciales** aux entrepreneurs afin que leur entreprise puisse passer sur nos solutions. Mise en fonction, reprise de données, formation, le suivi des installations.

Grâce à la GED (gestion électronique de documents) vos documents sont aussi disponibles depuis vos appareils et vos applications. Une fois de plus, une économie de place et surtout de trouver immédiatement les documents voulus. La GED est entièrement intégrée à MEGA.

La presse dit: «Cela ne sera plus comme avant, une nouvelle méthode de travail!»

Donc, à l'avenir les entreprises pourront économiser des m² sur les surfaces, les allouer à d'autres tâches. Créer une zone pour le tournus des collaborateurs dans l'entreprise.

Le Conseil Fédéral dit: «Nous recommandons de recourir au télétravail!»



Offrez à votre entreprise
et au secrétariat
une souplesse grâce
au télétravail en toute
sécurité.



Telcomex ICS Sàrl
Rue de la Drague 41
1950 Sion
Tél. 027 552 01 88
info@telcomex-ics.ch

Ce que vous devez retenir :

- Votre bureau en tout temps
- Logiciels de gestion
- Messagerie directe interne
- Email, agenda et tâches
- Documents et fichiers
- Téléphonie et vidéo intégrée

Restaurant «Le Bourgeois»

Une nouvelle salle de banquet

C'est une institution sierroise. Le restaurant Le Bourgeois fête ses 20 ans. À cette occasion, la nouvelle équipe a repensé toute la dynamique de son établissement. Elle dispose désormais d'une salle de banquet moderne et unique en Valais, ainsi qu'une nouvelle terrasse extérieure.

Yannick Barillon

JOURNALISTE RP

Ce soir, un grand événement se prépare, confie avec le sourire Gerardo Cerone. Ce cuisinier expérimenté exploite l'établissement Le Bourgeois depuis 20 ans. Il vient de s'associer avec Christophe Bonvin, un ami fiduciaire et épicurien. Les deux hommes filent dans l'escalier qui mène à l'étage, fiers de présenter la toute nouvelle salle de banquet financée par la Bourgeoisie de Sierre. Le festival Orient-Occident occupera ce bel espace dans quelques heures. «Nous avons disposé les chaises pour respecter les mesures sanitaires actuelles», assurent les associés.

Une salle de banquet proche de la gare

Pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes assises, soit deux fois plus qu'avant, cette salle équipée d'un matériel multimédia de dernière génération en fait un lieu d'accueil unique en Valais. L'entrepreneur Christophe Bonvin précise: «Nous espérons attirer des salons et des événements d'importance dans ce lieu idéalement situé à

300 mètres de la gare CFF de Sierre.» Parfait pour les banquets lors de mariages, la surface entièrement modulable peut également recevoir des partis politiques, des grandes entreprises ou des associations pour leurs assemblées générales ou des événements sur mesure. La grande baie vitrée donnant sur la rue et qui permet d'accéder à la terrasse extérieure offre aussi à cet environnement une ouverture conviviale et une belle luminosité.

Une nouvelle équipe de trois associés

Un atout de plus qui écrit une nouvelle page dans l'histoire de l'établissement. Initialement, il accueillait les cours valaisans de cafetier-restaurateur arrêtés en 2005. Entre-temps la Bourgeoisie de Sierre rachète les bâtiments à Gastrovalais. Gerardo Cerone est alors chef de cuisine au Terminus de Sierre depuis quatorze ans. Il décide de reprendre le restaurant Le Bourgeois en 1999. Vingt ans après, cet homme à l'accent méditerranéen se réjouit d'une nouvelle dynamique de gestion. Il est en effet rejoint par un troisième associé Giuseppe Fabbrino. Ce second cuisinier remplace José Lourenço parti à la retraite.



Les 3 associés posent pour la photo. De gauche à droite: Gerardo Cerone, Christophe Bonvin et Giuseppe Fabbrino.





Parfait pour les banquets lors de mariages, la surface entièrement modulable peut également recevoir des partis politiques, des grandes entreprises ou des associations pour leurs assemblées générales ou des événements sur mesure.

Une bistronomie authentique

Ensemble, la nouvelle équipe qui compte douze employés élargit ses activités. Elle gère désormais quelque deux cents plats par jour uniquement avec la restauration de l'Ecole de commerce et de culture générale de Sierre, mais aussi celle de l'usine locale Constellium. La force de travail de Gerardo impressionne. Celui qui a assuré douze banquets en un week-end abat une quantité de travail importante. Malgré les volumes, il a à cœur de maintenir une cuisine créative et authentique sans gaspillage. D'ailleurs, la carte du restaurant a aussi été remaniée. Christophe Bonvin donne son feedback en cuisine: «Je viens souvent manger ici avec des amis ou des clients, j'apporte ainsi à mes associés mon avis extérieur.» Ce passionné de cuisine explique que le restaurant compte désormais deux parties bien distinctes, une salle avec des mets de brasserie et un espace plus gastronomique. Les plats qui ont fait le succès de cette adresse restent, à l'instar du poulet panier ou de la chasse de saison. D'autres plats imaginés par les deux cuisiniers d'origine italienne invitent les clients à découvrir de nouvelles saveurs.

Et par temps clément, les convives peuvent profiter de la terrasse extérieure de quarante places. Située dans une zone trente à l'heure, elle a été complètement réaménagée et végétalisée. A cela s'ajoutent neuf places de parc supplémentaires pour un accès facilité. Enfin, le carnotzet à disposition des associations et sociétés locales est maintenu.

Ces différents investissements financés par la Bourgeoisie de Sierre pour un montant global de 4,5 millions offrent désormais un espace de restauration et d'échanges au cœur de la Ville. Le Bourgeois continue d'écrire son histoire avec de nouveaux visages et des activités différentes. Toute l'équipe se réjouit d'accueillir une clientèle aux besoins variés et de partager sa passion de la gastronomie avec un sourire renouvelé.

Plus d'infos sur: www.le-bourgeois.ch





NEW CUPRA FORMENTOR

FEEL ANOTHER WAY.



GARAGE OLYMPIC RTE D'APROZ SION SA. 1950 SION – T. 027 323 75 12 – GARAGEOLYMPIC.CH

Centre romand de la mobilité, le Valais au cœur de l'innovation

Pour une mobilité innovante, responsable et durable

Notre centre de formation, expert en sécurité routière, dont l'Association valaisanne des Auto-école (AVAE) est l'actionnaire majoritaire, est situé à Saint-Maurice. En quinze ans, 30 000 conducteurs et 15 000 chauffeurs professionnels y ont été formés par une équipe de 30 formateurs professionnels et pédagogues. C'est au cœur de ce centre, comme une évidence, qu'est né le concept du Centre romand de la mobilité (CRM).

Grégoire Praz
PRÉSIDENT DE L'AVAE

L'objectif

Le principe est de permettre à tous les conducteurs et conductrices de relever les défis de la mobilité de demain en faisant le bon choix de technologie, mais aussi en sachant reconnaître et trier les offres et les aides qui leur sont proposées.

La mobilité de demain se prépare aujourd'hui, c'est pourquoi nous proposons à toutes les personnes intéressées de se former, et de s'informer, sur les nouveaux véhicules.

Pour nous, il est primordial de tester et faire tester à nos clients ces véhicules, afin de pouvoir mieux les comprendre et ainsi bénéficier du rendement énergétique optimum de ceux-ci. Depuis janvier 2020, 3000 conductrices et conducteurs ont suivi nos essais, uniques en Suisse, sur les nouvelles technologies (hybride et électrique).

Ces formations visent à faire connaître les bases d'utilisation de ces technologies, pour les mettre en pratique de manière concrète et simple dans notre mobilité quotidienne.

Création des Mobility Days

Depuis le début le mois de septembre 2020, nous testons également un véhicule au biogaz. La mobilité de demain se prépare aujourd'hui, c'est pourquoi nous proposons à toutes les personnes intéressées de se former, et de s'informer, sur les nouveaux véhicules, afin de les accompagner dans la

mutation vers les nouvelles mobilités responsables et durables.

Aujourd'hui, nous vous annonçons les Mobility Days du 6 et 7 novembre 2020 avec le programme suivant:

- Vendredi 6 novembre, journée réservée aux professionnels et à la presse.
- Samedi 7 novembre, ouvert au public.

Les Mobility Days réuniront pour la première fois les partenaires provenant du milieu de l'automobile, des fournisseurs d'énergie et de bornes de recharge ainsi que les professionnels de la formation routière. Avec cette première Suisse, le canton du Valais se veut moderne et innovateur.

C'est donc avec un immense plaisir que l'AVAE vous donne rendez-vous au CRM les 6 et 7 novembre à l'occasion de ces journées portes ouvertes.

Plus de détails et d'informations sur
www.crm-mobility.ch



Un nouveau style pour votre cuisine



Sanitas Troesch SA, Rue du Manège 1, 3960 Sierre, Tél. 027 452 35 80

sanitastroesch.ch

**Prochaine assemblée générale,
vendredi 12 mars 2021, prévue
dans le Bas-Valais.**

www.tec-bat.ch

tec=**bat**

 suissetec



ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE



Safety Pro, l'assurance complémentaire pour les indépendants

Sécurité et simplicité

La loi sur l'assurance-accidents LAA vous oblige, en tant qu'employeur, à assurer votre personnel contre les conséquences des accidents et des maladies professionnelles. Mais en tant qu'employeur, vous n'êtes personnellement pas assuré à titre obligatoire contre les accidents et les maladies professionnelles. Le Groupe Mutuel a les solutions.

Jean-Christophe Aeschlimann

CHARGÉ DE COMMUNICATION

Un indépendant qui n'a pas conclu d'assurance court un risque important en cas d'accident ou de maladie: la perte de salaire n'est pas couverte. Car l'employeur n'est pas personnellement assuré à titre obligatoire contre les accidents et les maladies professionnelles. Or on sait que tout peut arriver. Personne n'est à l'abri d'un accident. Ses conséquences sur la santé et le temps nécessaire pour recouvrer celle-ci s'accompagnent généralement de répercussions financières.

Les personnes en situation professionnelle indépendante doivent donc pouvoir faire face aux conséquences financières provoquées par un accident, tant professionnel que privé.

Statistiquement, chaque indépendant est plusieurs fois absent de son entreprise durant plus de 30 jours à la suite d'un accident. Et un indépendant sur dix perçoit tôt ou tard une rente d'invalidité. Enfin, un indépendant sur cent décède des suites d'un accident. Les personnes en situation professionnelle indépendante doivent donc pouvoir faire face aux conséquences financières provoquées par un accident, tant professionnel que privé.

Dans ce contexte, le Groupe Mutuel propose SafetyPro, un produit qui complète idéalement les prestations de soins obligatoires et permet de compenser une perte de gain en palliant les lacunes de couverture auxquelles sont particulièrement exposées

les personnes de condition indépendante. SafetyPro s'articule autour d'un module de base, composé des couvertures «Frais de traitement» et/ou «Indemnité journalière en cas d'incapacité de travail». Ce module peut être complété par les options «Indemnité journalière en cas d'hospitalisation», «Capital en cas d'invalidité» ou encore «Capital en cas de décès».

Les prestations du module de base «Frais de traitement» s'étendent notamment aux frais d'hospitalisation en division mi-privee ou privée (selon le niveau de confort choisi par l'assuré), aux thérapies de médecine alternative ainsi qu'aux frais de transport et de recherches. Une indemnité de 50 francs par jour est en outre prévue lorsque l'engagement d'une aide au ménage se révèle nécessaire.

Par ailleurs, c'est selon vos besoins que vous choisissez l'indemnité journalière assurée en cas d'incapacité de travail. Et dans les modules optionnels, vous déterminez également le montant de l'indemnité journalière en cas d'hospitalisation ainsi que les capitaux en cas d'invalidité et de décès en fonction de vos attentes.

Safety Pro vous garantit ainsi sécurité et simplicité. Vous bénéficiez d'une couverture accidents professionnels et non professionnels complète, où les lacunes de votre couverture de base sont comblées. Tout cela en souscrivant un seul produit. Safety Pro peut être conclu jusqu'à l'âge de 64 ans et est valable dans le monde entier.

Pour en savoir plus: Hotline 0848 803 111
www.groupemutuel.ch



Fondation de la société anonyme

Règles et processus

En Suisse, la société anonyme (SA) est l'une des formes juridiques les plus répandues. Elle dispose de sa propre personnalité juridique et constitue donc un sujet de droits et d'obligations. Nous aborderons dans cet article les généralités de la SA, le rôle des organes de la société, le processus de constitution et quelques aspects comptables et fiscaux importants.



Christophe Bonvin

EXPERT DIPLOMÉ EN FINANCE ET CONTROLLING
FONDATEUR ASSOCIÉ DE BONVIN FIDUCIAIRE

Généralités de la société anonyme

La société anonyme peut être fondée par une ou plusieurs personnes physiques ou morales. Le capital-actions minimal s'élève à 100 000 francs. S'il se compose d'actions au porteur, il doit être entièrement libéré. S'il est constitué d'actions nominatives, le capital-actions doit être libéré d'au moins 20 %, mais dans tous les cas au minimum de 50 000 francs. Le capital se compose d'actions dont la valeur nominale ne peut être inférieure à 1 centime. Les actions nominatives liées sont des actions dont le transfert est soumis à l'approbation de la société. Les actions privilégiées se diffèrent des actions ordinaires. Le privilège peut avoir trait aux droits sociaux ou aux droits patrimoniaux. Les dettes de la société sont garanties par son capital propre, ce qui signifie que les actionnaires ne répondent pas personnellement de ces engagements.

Organisation de la société

La SA est composée des organes juridiques que sont l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration et l'organe de révision. Voici un résumé des attributions prévues par le Code des obligations (CO) pour chaque organe de la société:

L'assemblée générale des actionnaires

C'est l'organe suprême de la société, celui qui décide. L'assemblée générale a le droit intransmissible:

- d'adopter et de modifier les statuts;
- de nommer les membres du conseil d'administration et l'organe de révision;
- d'approuver le rapport annuel et les comptes de groupe;
- d'approuver les comptes annuels et de déterminer l'emploi du bénéfice (fixation du dividende et des tantièmes);

- de donner décharge aux membres du conseil d'administration;
- de prendre toutes les décisions qui lui sont réservées par la loi ou les statuts.

La société anonyme permet de nombreux avantages pour les entrepreneurs: limitation du risque, avantages sociaux du statut de salarié, planification fiscale optimale, vente facilitée et défiscalisée des actions, succession fiscale simplifiée.

Le conseil d'administration

Ce dernier peut prendre des décisions dans la gestion des affaires qui ne sont pas attribuées à l'assemblée générale par la loi ou les statuts. Le conseil d'administration a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes:

- Exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires.
- Fixer l'organisation.
- Fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier.
- Nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation.
- Exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données.
- Etablir le rapport de gestion, préparer l'assemblée générale et exécuter ses décisions.
- Informer le juge en cas de surendettement.



L'organe de révision

L'organe de révision vérifie :

- que les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes de groupe sont conformes aux dispositions légales, aux statuts et au cadre de référence choisi;
- que la proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale concernant l'emploi du bénéfice est conforme aux dispositions légales et aux statuts;
- s'il existe un système de contrôle interne (dans le cadre d'un contrôle ordinaire).

A noter qu'il est possible en Suisse de renoncer à l'organe de révision dans le cas où la société anonyme ne comporte pas un effectif du personnel supérieur à 10 ETP en moyenne annuelle.

Processus de création de la société anonyme

La SA est constituée par un acte passé en la forme authentique dans lequel les fondateurs déclarent fonder une société anonyme, arrêtent le texte des statuts et désignent les organes. Doivent notamment être annexés à l'acte constitutif : les statuts, le rapport de fondation, l'attestation de vérification, l'attestation de dépôt des apports en espèces, les contrats relatifs aux apports en nature. De plus, la SA doit être inscrite au registre du commerce.

Les opérations de fondation se déroulent en deux phases

1. L'émission et la souscription du capital

L'émission est l'opération par laquelle l'entreprise offre des droits de propriété à des tiers en échange de fonds propres. Les titres émis incorporent une part de capital de la société. Lors de la fondation, l'émission des actions a généralement lieu au pair, c'est-à-dire que le prix d'émission des titres correspond à leur valeur nominale. Elle peut également avoir lieu au-dessus du pair. L'émission d'actions au-dessous du pair est interdite.

Lors de la souscription, les investisseurs s'engagent à acquérir et à libérer un certain nombre de titres.

2. La libération du capital social

La libération du capital-actions peut s'effectuer en espèces ou en nature.

Libération en espèces

La fondation est dite simple lorsque le capital-actions est libéré en espèces. Le versement s'effectue sur un compte bloqué auprès d'un institut bancaire soumis à la législation sur les banques, qui délivre une attestation à l'attention de l'assemblée constitutive certifiant que le capital social est versé. Une fois la société constituée, le capital est débloqué et disponible pour le financement des transactions commerciales.

Libération en nature

La fondation est dite qualifiée, si la libération des actions souscrites a lieu en nature. La libération est en nature si les actionnaires apportent des biens de valeur en échange des actions reçues. Il peut s'agir de marchandises, de machines de mobilier, de véhicules, d'immeubles ou d'autres biens, voire d'une entreprise dans sa totalité. La loi requiert dans ce cas un contrat écrit et un rapport de fondation accompagné d'une attestation de vérification établie par un réviseur agréé.

Les frais de fondation

Les frais de fondation proviennent de l'élaboration des statuts, de commissions bancaires pour l'attestation de la libération du capital, de frais de notaire, d'impression des actions et du prospectus. Dans le cadre d'une émission privée, ces frais sont relativement modestes. Ils peuvent cependant être plus importants lorsque les actions sont offertes en souscription au public.

Au niveau comptable, les frais de fondation, y compris le droit de timbre, sont comptabilisés en totalité comme des charges durant le premier exercice.

Impôt sur le droit de timbre

Le droit de timbre est un impôt perçu sur l'émission et sur la négociation de titres. La Confédération perçoit un droit de timbre de 1 % sur l'émission d'actions et de bons de participation d'une société anonyme excédant une franchise d'un million de francs.

Conclusion

La société anonyme est une forme juridique très utilisée en pratique. Elle permet de nombreux avantages pour les entrepreneurs : limitation du risque, avantages sociaux du statut de salarié, planification fiscale optimale, vente facilitée et défiscalisée des actions, succession fiscale simplifiée. Toutefois, certains points doivent être améliorés. C'est pourquoi une réforme du droit de la SA est en discussion depuis plusieurs années au niveau politique et devrait être mise en vigueur à l'horizon 2022. Les principaux changements prévus sont : modifications quant à la forme de la tenue de l'assemblée générale, renforcement du droit des actionnaires, réglementation sur les rémunérations abusives, quotas de représentation au sein du conseil d'administration et de la direction, modifications de la structure du capital, nouveau droit de l'assainissement. Un article sera présenté au sujet de ces nouvelles règles le moment venu dans le présent magazine, l'UVAM Tribune.

Avez-vous des questions? Souhaitez-vous réagir à cet article?

Adressez un courriel à Christophe Bonvin à l'adresse suivante: cb@bonvin-fiduciaire.ch.

Perrier SION Sarl

vitrerie miroiterie

Dépannage 7j/7

*Douche sur mesure
chez votre artisan vitrier*

027 322 95 20



*« Face à la roche, le ruisseau l'emporte toujours,
non pas par la force mais par la persévérence ».*

H. Jackson Brown

Gessler

Plus de 160 ans/d'imprimerie

IMPRIMERIE GESSLER SA

Administration: Rue des Casernes 36, 1950 Sion - Ateliers: Z.I. Les Combes 3, 1955 Saint-Pierre-de-Clages
TEL. 027 327 72 33 - info@gesslersa.ch - www.gesslersa.ch

Une région au service de ses communes

L'Antenne Région Valais romand (ARVr) est un Centre de compétences, au service des communes et des acteurs régionaux du Valais romand. Active dans les domaines du développement territorial, de politique des agglomérations, de tourisme et de culture (patrimoine), l'ARVr offre des services en gestion et coordination de projets, en accompagnement dans les demandes de soutien financier, en mise en réseau et en veille stratégique.

UVAM Tribune

Axes d'action

L'ARVr offre des services en gestion et coordination de projets, en accompagnement dans les démarches de demandes de soutiens financiers, en mise en réseau et en veille stratégique. Elle peut donner suite aux demandes répondant aux trois critères suivants: projet intercommunal, projet d'importance régionale, projet réplicable.

En tant que partenaire de Business Valais, l'ARVr soutient également l'économie régionale par un travail de mise en réseau des différents acteurs.

Ses prestations sont structurées selon quatre objectifs:

- Favoriser un développement territorial cohérent.
- Intensifier l'interconnectivité des projets d'agglomération.
- Renforcer la chaîne de valeur touristique et culturelle du Valais romand.
- Accroître la capacité des communes à exécuter leurs tâches et à lancer des projets de développement d'intérêt régional.

Bénéficiaires

L'ARVr met ses compétences pluridisciplinaires au service des communes du Valais



De gauche à droite, le team de l'ARVr: Léonard Evéquoz, Christophe Albasini, Florence Gessler, Grégory Carron (directeur), Martine Plomb, Arnaud Buchard, Romain Fournier, Cécile Thétaz et Tristan Larpin

romand, réparties en huit districts. Les soixante-trois communes du Valais romand comptent plus de 260 000 habitants et plus de 900 élus membres de conseils communaux ou généraux ainsi que des centaines d'entreprises, représentant plus de 125 000 emplois.

En tant que partenaire de Business Valais, l'ARVr soutient également l'économie régionale par un travail de mise en réseau des différents acteurs.

Business Valais regroupe tous les acteurs de la promotion économique cantonale sous une même bannière et met à disposition des entrepreneurs un éventail de prestations professionnelles et personnalisées dans les domaines de l'innovation, de la création d'entreprise, du développement des affaires, de la valorisation de nouvelles technologies, du réseautage ou de l'implantation d'entreprises exogènes en Valais.

Sedrik Nemeth

Coronavirus et politique fiscale

La pandémie de coronavirus a déjà modifié nos habitudes et va peut-être maintenir un changement durable dans nos relations. Elle a aussi montré que si la santé économique d'un pays chute, les plus fragiles en pâtissent en premier. Dès lors, les orientations futures de notre politique fiscale se devront d'être efficaces pour influencer positivement non seulement la reprise de l'activité économique à court et moyen terme, mais aussi l'attractivité de notre pays et de notre canton, sur le long terme.



Louis Tornay

EXPERT FISCAL DIPLOMÉ, FONDATEUR ET DIRECTEUR DE SWISS TAX SERVICES SA

Mesures urgentes

En dehors des dispositions financières connues telles que les RHT ou les crédits Covid-19, plusieurs mesures fiscales urgentes ont rapidement été prises pour permettre à tous les acteurs, privés ou entreprises, de faire face à cette crise inédite. En font notamment partie des prolongations de délai, des suppressions d'intérêts moratoires ou encore la possibilité de constituer une provision fiscale extraordinaire, au niveau cantonal. Cet ensemble de mesures, décidé par nos autorités, a globalement bien répondu aux besoins de nos PME. Il s'est avéré fondamental – voire même vital – dans de nombreuses situations.

En dehors de ces nouvelles règles limitées dans le temps, des changements plus fondamentaux pourraient être envisagés par les divers Etats, pour faire face à leurs énormes besoins financiers. Dans différents pays, plusieurs débats sont d'ailleurs nais- sants. Ils visent notamment à augmenter la ponction fiscale des contribuables. Si la situation financière s'est forcément détériorée, le bon sens devrait éviter d'agir de manière précipitée afin de pouvoir mener les meilleures réflexions.

Evolution de l'impôt sur le bénéfice

Sans sortir de nos frontières, parmi d'autres idées de taxes ou impôts supplémentaires, une mesure visant à augmenter de 3 % l'impôt fédéral sur le bénéfice des entreprises a déjà été proposée politiquement. En termes de taux d'imposition et grâce à la récente mise en place de la réforme fiscale (RFFA), notre pays est aujourd'hui attractif, en comparaison internationale. Toutefois une majoration de l'impôt sur le bénéfice nuirait aux entreprises qui réalisent des bénéfices et qui participent déjà au financement de l'Etat.

Dans ce contexte plus délicat, l'entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2020 de la réforme fiscale cantonale constitue un signal positif et encourageant, qui doit aider nos entreprises à faire face à cette instabilité et cette incertitude. Cette réforme passe notamment par la hausse du premier palier et par la diminution des taux d'imposition. Elle pourrait ainsi permettre de dissoudre d'éventuelles réserves latentes, soit pour compenser comptablement les difficultés liées à la pandémie, soit pour profiter d'une taxation réduite.

L'impôt sur la fortune : une spécialité pénalisante

Au niveau des personnes physiques et d'un point de vue international, l'impôt sur la fortune reste, aujourd'hui, une particularité qui cause plusieurs problèmes. Sans même considérer les très faibles rendements, l'assiette de l'impôt est large et en Suisse romande les taux sont particulièrement élevés, par exemple plus de 1 % à Genève. Du reste, la jurisprudence récente du Tribunal fédéral constitue un signe de ces difficultés, particulièrement quant à l'évaluation des titres de PME, dont le propriétaire détient plus de 10 % et où il exerce son activité. Même si des solutions peuvent exister, est-il juste d'imposer – de manière parfois irréaliste – un capital non disponible? Pour un propriétaire de PME, est-il juste de payer un impôt sur une fortune estimée au 31 décembre 2019, qui aurait perdu de sa valeur en 2020, à cause de la pandémie de Coronavirus?

Vu les changements susceptibles de se produire dans le monde du travail, notre canton, nos stations, nos vallées ont probablement un rôle à jouer dans l'attractivité de nouveaux résidents. De ce point de vue, le télétravail pourrait être un allié de circonstance intéressant, en plus des autres avantages qu'il peut procurer (gain de temps, impact positif sur l'environnement, plus d'indépendance, etc.). A défaut d'une tendance, certains signaux laissent entrevoir une possible évolution dans ce sens. De nouveaux entrepreneurs,



suisses ou étrangers, pourraient vouloir s'implanter permettant une création de valeur, profitable à tous. Aujourd'hui, cependant, cet impôt sur la fortune est plutôt contreproductif. En effet, même si la fiscalité n'est pas le seul critère, l'expérience indique qu'il est souvent très important, voire décisif, dans le choix final d'un lieu de résidence. Dans ce cadre, **l'imposition sur la dépense – qui va augmenter au 1^{er} janvier 2021¹ – doit absolument être soutenue par nos autorités politiques.** Concurrencée par de nouvelles alternatives à l'étranger, ce type d'imposition pragmatique permet d'allier une certaine attractivité fiscale tout en créant des places de travail et en favorisant les investissements.

Taux d'endettement et politique fiscale

Le gouvernement suisse, contrairement à la majorité de ses voisins, n'a pas demandé un confinement strict de sa population, au printemps dernier. C'était une position judicieuse, qui a permis d'éviter un arrêt complet et dévastateur de notre économie, sans pour autant fragiliser notre système de soins. **Et si, en réaction à la pandémie, la Suisse se différenciait aussi de ses voisins en matière de politique fiscale?**

Notre pays a des finances plus saines, grâce au double frein aux dépenses et à l'endettement. Ce mécanisme a permis de réduire la dette de 30 milliards depuis 2003. En la matière et même après la Covid-19, la Suisse est ainsi bien positionnée, en comparaison internationale. Son taux d'endettement reste inférieur à 50 % du PIB, contrairement à plusieurs de nos voisins ou aux USA, qui font face à un endettement dramatique, parfois supérieur à 100 % du PIB. A l'heure où la mobilité n'est plus vraiment une difficulté,

nos collectivités pourraient favoriser l'attractivité de nos régions, à différents niveaux.

S'agissant de l'aspect fiscal et pour faire face aux conséquences de cette pandémie, il conviendrait, au moins, d'éviter le raisonnement simpliste visant à faire payer les personnes qui contribuent déjà le plus à l'impôt. A Genève, trois projets de loi visant à «faire payer les riches», sont sur la table. L'idée d'une taxe Corona a émergé dans le canton de Vaud ou Neuchâtel. D'autres idées dans ce sens seront probablement bientôt à l'ordre du jour. La direction n'est pas bonne.

L'imposition sur la dépense – qui va augmenter au 1^{er} janvier 2021 – doit absolument être soutenue par nos autorités politiques.

Les crises sont des moments privilégiés pour se démarquer. Si c'est vrai pour les entrepreneurs au quotidien, ça peut l'être aussi pour nos différentes collectivités, à tous les échelons de notre système fédéraliste; et pas uniquement en matière fiscale d'ailleurs. Si la politique fiscale devait évoluer pour répondre à la pandémie, que ces modifications puissent alors soutenir la reprise et maintenir l'attractivité économique de notre pays. Avec du bon sens et de manière équilibrée, tous les membres de notre société en sortiraient gagnants, à commencer par les personnes les plus vulnérables.

Pro-Economy.vs

¹ Tous les contribuables imposés sur la dépense paieront, sans exception, au moins 100 000 francs d'impôt par an.

L'agenda

Novembre 2020

- 9 au 13 Session du Grand Conseil
29 Votations fédérales

Décembre 2020

- 15 au 18 Session du Grand Conseil

Février 2021

- 9 au 12 Session du Grand Conseil

Mars 2021

- 7 Votations fédérales
Elections cantonales
12 AG TecBat
19 AG AVEMEC

Avril 2021

- 19 Session constitutive du Grand Conseil
21 AG AVMPP

Mai 2021

- 3 au 7 Session du Grand Conseil

Juin 2021

- 13 Votations fédérales

L'impressum

Editeur: UVAM - Union valaisanne des arts et métiers
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion
Périodicité: trimestrielle.
Abonnement: Fr. 25.- par année.

Secrétariat général

Marcel Delasoie - Secrétaire général
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 82 - F 027 322 24 84
marcel.delasoie@uvam-vs.ch

Édition - Administration

Romy Hintz - Secrétaire générale adjointe
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 84 - F 027 322 24 84
romy_hintz@uvam-vs.ch

Conception - Rédaction - Publicité

Xavier Sallen - UVAM Tribune
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 86 - F 027 322 24 84
tribune@uvam-vs.ch

www.uvam-vs.ch © Copyright UVAM/WGV

La reproduction, même partielle, des textes et illustrations
n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication
de la source.

Photo de couverture: Nicolas Sedlatchek



BULLETIN DE COMMANDE

A retourner à l'UVAM rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion, par fax au 027 322 24 84 ou par e-mail à tribune@uvam-vs.ch

<input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture	Fr. 1650.-
<input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture + 1 page publireportage	Fr. 1950.-
<input type="checkbox"/> 1 page annonce	Fr. 950.-
<input type="checkbox"/> 1 page annonce + 1 page publireportage	Fr. 1250.-
<input type="checkbox"/> Publireportage réalisé par nos soins	+ Fr. 300.-
½ page annonce <input type="checkbox"/> horizontale <input type="checkbox"/> verticale	Fr. 650.-
¼ page annonce <input type="checkbox"/> horizontale <input type="checkbox"/> verticale	Fr. 350.-

Nombre de parutions:
 2 (-5%) 3 (-7%) 4 (-10%)

Pour l'(les) édition(s) de:

- | | |
|------------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> février | 20..... |
| <input type="checkbox"/> mai | 20..... |
| <input type="checkbox"/> septembre | 20..... |
| <input type="checkbox"/> novembre | 20..... |

Société:

Responsable:

Adresse:

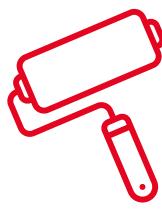
Téléphone:

NPA/ Lieu:

E-mail:

Date:

Signature:



Participation aux frais de la certification énergétique CECB ou CECB+, jusqu'à CHF 1'500.- offerts !



Crédit rénovation BCVs, les meilleurs plans pour améliorer votre logement



* Offre soumise à conditions.
Plus de détails sur www.bcv.ch/credit-renovation



Banque Cantonale
du Valais
www.bcv.ch

La confiance rapproche



Une PME sur trois est assurée chez AXA

Le n° 1 pour le conseil et le service
AXA.ch/nos-pme

Agence Partenaire en Valais
Vincent Borgeat
Rte de Riddes 42
1950 Sion 4
Téléphone 027 322 27 22
www.axa-partenaires.ch
sion.borgeat@axa.ch